



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Bas-Rhin



Strasbourg, le 11 mars 2019

Madame la directrice académique
des services départementaux de
l'Education nationale du Bas-Rhin
à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs
et Professeurs des écoles du Bas-Rhin

s/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs
les Inspecteurs de l'Education Nationale,
chargés de circonscription du 1^{er} degré

Division du 1^{er} degré

Affaire suivie par Aurore MASSON

Téléphone

03.88.45.92.86

Courriel : aurore.masson@

ac-strasbourg.fr

Adresse

65 avenue de la Forêt-Noire

67083 Strasbourg Cedex

Horaires

du lundi au vendredi

de 8h 30 à 12h

sur rendez vous

de 13h 30 à 17h

Objet : Avenant à la circulaire des temps partiels du 25 février 2019

La modification apportée s'applique uniquement pour la quotité du 80% hebdomadaire :

- la période des jours supplémentaires à effectuer sur des fonctions de remplaçant est modifiée comme suit : 8 jours supplémentaires sont à effectuer obligatoirement sur la période du 6 janvier 2020 au 13 mars 2020.

Cette période s'applique dans les écoles fonctionnant sur une semaine de quatre jours et quatre jours et demi.

Pour la directrice académique,
L'adjoint au directeur académique chargé du 1^{er} degré


Jean-Baptiste LADAIQUE